



Salaires 39h / congés payés 35h ???

Par **Nikosan666**, le **31/01/2011** à **18:21**

Bonjour, c'est un peu compliqué mais je vais essayer d'être clair. Je suis dans une société qui est actuellement en redressement judiciaire depuis février 2010 donc gérée par un administrateur. J'ai un problème au niveau des congés payés. Notre employeur n'ayant pas cotisé à la cicpv en 2009, c'est donc la société qui nous rémunère nos congés. J'ai un contrat de travail basé sur 39h. Pour le mois de décembre, j'ai été en congés du jeudi 23 décembre au soir jusqu'au mardi 3 janvier au matin (congés imposés). En recevant ma fiche de paie de décembre, je constate qu'il manque 8h supplémentaire qui sont comprises dans mes 39h habituellement. On m'explique que lorsqu'on ne fait pas 35h dans une semaine, les congés sont basés sur 35h et non 39h. Donc pour la 1^{ère} semaine on m'enlève 4h (car 4 jours à 8h = 32 donc au lieu de 7h de congés j'ai 3h de congés.) Pour la deuxième semaine on m'enlève aussi 4h (semaine totale en congés donc 35h) Et sur ma fiche de paie de janvier que je n'ai pas encore reçue, il vient de m'informer qu'il m'enlève encore 4h (idem 1^{ère} semaine décembre car nous avons repris le mardi). Je l'ai informé que depuis 4 ans que je suis dans cette société la cicpv s'est toujours basée sur 39h et leur réponse : C'est une nouvelle loi. Est-ce normal? Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **31/01/2011** à **18:35**

Bonjour, Effectivement, cela me semble anormal notamment en vertu de l'[art. L3141-22 du Code du Travail](#)

Par **Nikosan666**, le **31/01/2011** à **20:10**

Merci P.M. tedforum de votre réponse rapide. Je vais donc en informer ma direction.
Cordialement
Niko